Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260304-DCM2026030409-DE

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DES-EAUX

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DELIBERATION

Date de convocation

Le 27.02.2026

Nombre de conseillers

en exercice : 10
Présents : 08
Votants : 08

Délibération n° 2026-03-04/09

L'an deux mil vingt-six, le 04 mars à 20 heures 00 minute le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

Etaient présents : Jean-Louis NOGUES, Yannick FEUDE, Tyfenn BAUBRY, Mickaël BLOUTIN, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Philippe NEVEU, Maël PIRIOU
Absents excusés : Nadège GONCALVES, Lémuel MONDESIR.
Secrétaire de séance : Agathe GOUEDARD.

Vente des parcelles communales A804 & A805 : délégation de signature au maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026, présenté P

Par délibération du 06 avril 2023, le conseil municipal avait acté la vente des parcelles A804 et A805 à la société Ouest Terrain Construction au prix de 10,50 €/m² soit un prix total pour les 2 parcelles de 31 311 € pour une surface de 2 982 m². Il convient aujourd'hui d'autoriser le maire à signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **CONFIRME** le prix au m² des parcelles au tarif net vendeur de 10,50 €/m² HT ;
- **AUTORISE** par délégation le maire à signer l'acte de vente de ces parcelles.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 09 MAR. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Agathe GOUEDARD

MAIRIE DE ST-ANDRÉ-DES-EAUX (Côtes-d'Armor)